

Règlement

Championnat d'Interclubs Séniors Meurthe-et-Moselle

Saison 2025 - 2026

Règlement du 30/07/2025

SOMMAIRE



1. Description détaillée du championnat

- 1.1 Gestion de la compétition
 - 1.1.1 Formule de la compétition
 - 1.1.2 Classement de la compétition
 - 1.1.2.1 Cas d'égalité
- 1.2 Inscription et qualification des équipes
 - 1.2.1 Droits d'engagement
 - 1.2.2 Clubs et équipes autorisées à participer
 - 1.2.3 Inscription et retrait
 - 1.2.4 Désignation d'un capitaine
 - 1.2.5 Horaires et lieu des rencontres
- 1.3 Les rencontres
 - 1.3.1 Barème des points par match
 - 1.3.2 Barème des points par rencontre
- 1.4 Promotion et relégation des équipes
 - 1.4.1 Règles générales régissant les promotions et relégations
 - 1.4.2 Conditions particulières pour la promotion et la relégation des équipes
- 1.5 Logistique des rencontres
 - 1.5.1 Volants
 - 1.5.2 Tenue vestimentaire des joueurs
- 1.6 Sanctions et réclamations
 - 1.6.1 Sanctions et recours
 - 1.6.2 Réclamations

2. Règles générales des rencontres

- 2.1 Accueil d'une journée
- 2.2 Modalités le jour J
- 2.3 Modifications horaires ou de lieu
- 2.4 Composition des équipes
- 2.5 Arbitrage
- 2.6 Devoirs de participation des joueurs
 - 2.6.1 Qualification des joueurs
 - 2.6.2 Joueurs Brûlés
- 2.7 Joueurs mutés
- 2.8 Classement et hiérarchie des joueurs et paires
 - 2.8.1 Classement des joueurs
 - 2.8.2 Hiérarchie des joueurs et paires
- 2.9 Calcul des forces d'une force d'un joueur, d'une paire ou d'une équipe
- 2.10 Forfaits
 - 2.10.1 Forfait sur une rencontre
 - 2.10.2 Forfait sur un match
- 2.11 Communication des résultats

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions de déroulement pour les Championnats Interclubs Séniors de Meurthe-et-Moselle. Il précise l'ensemble des modalités de participation, de qualification et le point financier. Nul n'est censé ignorer ce règlement. (Réfèrent interclubs, capitaines, joueurs...)

Un Interclubs est une compétition par équipe attribuant des titres départementaux à une équipe. Il se réfère au Règlement Général des Compétitions (RGC). Il ne pourra en conséquence être modifié en cours de saison qu'en cas d'erreur manifeste, de modification du dit RGC, ou de cas n'ayant pas été référencé dans le règlement. Il est également rappelé que le Championnat Interclubs de Meurthe- et-Moselle est une compétition fédérale et les points compteront dans votre moyenne de joueur et impacteront vos classements.

1.1. Gestion de la compétition

La gestion des championnats interclubs seniors est confiée par le comité départemental à un responsable d'interclubs départemental, en la personne de

Marc PETITJEAN

Equipes D1 D2

D3 D4

Tél. : 06 86 43 24 47

Mail : interclubs54@gmail.com

Séverine VIGNOT

Equipes D5 et D6

Tél. : 07 78 10 33 01

Mail : severine.vignot@gmail.com

1.1.1 Formule

Les Championnats Interclubs Départementaux 54 sont composés de cinq divisions :

- La Division **D1** sera composée d'une poule unique de **8 équipes**,
- La Division **D2** sera composée d'une poule unique de **10 équipes**,
- La Division **D3** sera constituée d'une poule unique de **10 équipes**,
- La Division **D4** sera constituée d'une poule unique de **10 équipes**,

- La division **D5** sera constituée avec un règlement particulier
- La division **D6** sera constituée avec un règlement particulier, identique à la D5. (Voir paragraphe 2.9)

- Le championnat se déroulera en matchs aller.

1.1.2 Classement de la compétition

Au terme desquelles les équipes seront toutes interclassées selon leurs nombres de points, en cas d'égalité, elles seront ensuite départagées en fonction de :

- du nombre de matchs gagnés,
- de la différence de sets,
- de la différence de points
- et enfin à la rencontre particulière gagnée si l'égalité persiste.

1.1.2.1 Cas d'égalité

- Dans le cas d'un score de parité entre une équipe complète et une équipe incomplète, la victoire ira à la première nommée. Si les deux équipes sont incomplètes, le match nul sera conservé ;
- S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres ;
- Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus ;
- Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres ;
- Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes ;
- En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

Exemple :

Equipe A : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 60, matchs contre 20, différence +40

Equipe B : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 58, matchs contre 22, différence +36

Equipe C : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 58, matchs contre 22, différence +36

Equipe D : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 56, matchs contre 24, différence +32

L'équipe A est donc déclarée première. L'équipe D est déclarée quatrième. L'équipe classée seconde sera celle qui a remporté (victoires, matches, sets, points) les rencontres opposant les équipes B et C.

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème ci-dessus. La première équipe est l'équipe dont la somme de ces points est la plus élevée.

1.2. Inscription et qualification des équipes

1.2.1 Droits d'engagement

Les droits d'engagement pour la saison **2025-2026** sont de :

- **50 €** par Equipe si le club est représenté par une personne physique lors d'une réunion interclubs ;
- **70 €** si aucune personne n'est présente à une des réunions proposées par le responsable au cours de la saison. Si aucune réunion n'est proposée, cette règle ne s'applique pas.

Le règlement sera demandé en fin de saison par le comité.

Tout club ayant des dettes au 01/09/2025 ne pourra pas engager d'équipes pour l'année 2025-2026

1.2.2 Inscription et retrait

L'inscription se fera en ligne sur Badnet, **avant le 15 Septembre 2025 inclus pour un début de la compétition Semaine 40 (du 29 septembre au 3 octobre)**. Aucune inscription ne sera prise en compte après cette date, toutes les inscriptions devront être réalisées en ligne. Aucune inscription ne sera prise personnellement en charge par le Gestionnaire.

Pour les clubs engageant moins d'équipes que la saison précédente, l'équipe éliminée sera l'équipe hiérarchiquement inférieure, toutes divisions confondues. Toute nouvelle équipe est inscrite dans la division la plus basse (sauf dérogation du Responsable des IC et en collaboration avec les membres du bureau du CD 54 idem lors du retrait d'une équipe qualifiée pour remplacement de la place vacante).

1.2.3 Désignation d'un capitaine

Pour chaque inscription d'équipe, il est obligatoire d'avoir indiqué UN capitaine par équipe, (un capitaine ne doit gérer qu'une seule équipe) avec des coordonnées téléphoniques et électroniques. Un capitaine doit être disponible par téléphone/emails afin que les échanges avec les autres Capitaines et le Responsable des IC se fassent rapidement. Le capitaine sera le contact privilégié du Responsable des IC, pour la transmission des informations, ainsi que celui des autres Capitaines d'équipes. Il sera chargé de donner rapidement les informations / réponses à son équipe...Etc (Sous peine de sanctions pour son équipe)

Les capitaines des équipes devront être déclarés en tant que tel sur le portail <http://www.badnet.org>, au plus tard 7 jours (maximum le 22 septembre 2025) avant le début du championnat sous peine de sanction sur la première journée.

- *Sanction retard renseignement capitaine : -1 sur la première rencontre*

Horaires et lieu de rencontre

Les Journées devront être réalisées sur le format semaine du lundi au vendredi. Aucune rencontre ne pourra être jouée le samedi et dimanche pour des raisons d'organisation du calendrier et d'ajustement par rapport aux autres compétitions fédérales organisées par les clubs (Tournois, Promobad, circuits jeunes, actions permettant la promotion du badminton...)

La personne qui a renseigné les informations lors de l'inscription de son équipe est responsable de l'exactitude de ces dernières. Si une information se voit erronée ou modifiée, il doit en référer au gestionnaire des interclubs afin de corriger et de mettre à jour ces dernières.

Le nombre minimum de terrains requis est de 2 lorsque le club inscrit 1 équipe. Il est possible pour des raisons de gestion que le club reçoive plusieurs rencontres le même soir. **Il est donc préférable d'avoir un nombre de 4 terrains dès lors que le club inscrit plus deux équipes, 6 terrains si 3 équipes inscrites, etc.** Si ce n'est pas possible d'avoir plus de 2 terrains le club pourra se voir réaliser plus de rencontre à l'extérieur qu'à domicile.

1.3. Les rencontres

1.3.1 Barème des points par match

Le résultat de chaque match donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- Victoire : + 1 Point
- Défaite : 0 Point
- Forfait : 0 Point

1.3.2 Barème des points par rencontre

Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- Victoire : + 5 Points
- Nul : + 3 Points
- Défaite : + 1 point
- Forfait : - 1 point et une amende de 20 €**

Des points bonus seront attribués :

- Bonus offensif, rencontre remportée par 8-0 : + 1
- Bonus défensif, rencontre perdue 5-3 : +1

Les rencontres qui ne respecteront pas ces deux cas ne bénéficieront pas de ces points bonus. Le bonus pour défaite 3-5 n'est pas attribué si le résultat de la rencontre est affectée par une pénalité. Le bonus pour victoire 8-0 n'est pas attribué si ce score est la conséquence de sanctions appliquées à l'équipe adverse. Ainsi une équipe ayant gagné 7-1, score finalement corrigé à 8-0 sous l'effet de sanction(s) ne pourra prétendre à ce point de bonus offensif. Une équipe gagnante 8-0 par forfait d'équipe ne pourra prétendre à ce point de bonus offensif.

1.4. Promotion et relégation des équipes

Sous réserve des dispositions et des besoins de gestion, les divisions et poules sont constituées pour la saison suivante en fonction des résultats obtenus à l'issue de la saison précédente, selon les règles édictées dans les paragraphes à venir.

1.4.1 Règles générales régissant les promotions et relégations

- Promotion Régionale 2

Idéalement fin du championnat D1 au plus tard **mai 2026**

L'équipe classée première de D1 accède à la Régionale 2. En fonction des places disponibles en régionales il est demandé par le responsable de la CRI (Commission Régionale des Interclubs) de donner le nom des 3 premières équipes de D1. Il sera par la suite demandé à ces équipes, en fonction des places vacantes en R2, d'évoluer en R2 la saison suivante. Une fois les informations transmises à la CRI l'équipe s'engage et ne peut plus refuser sa promotion en Régionale la saison suivante sous peine de sanction par la CRI.

Dans le cas d'une équipe d'entente, aucune montée en R2 ne sera autorisée (cf paragraphe 1,2,1).

- Promotion et relégation dans l'ensemble des divisions :

L'équipe classée première est promue dans la division supérieure, l'équipe classée dernière est quant à elle reléguée.

| Division | Premier | Dernier |
|----------|--------------|-------------|
| D1 | Accession R2 | Descente D2 |
| D2 | Montée D1 | Descente D3 |
| D3 | Montée D2 | Descente D4 |
| D4 | Montée D3 | Descente D5 |
| D5 | Montée D4 | Descente D6 |
| D6 | Montée D5 | |

POUR LES PROMOTIONS ET RELÉGATIONS, UN AJUSTEMENT EST POSSIBLE EN FONCTION DU NOMBRE DE POULES ET POUR LES FACILITÉS DE GESTION.

1.4.2 Conditions particulières pour la promotion et la relégation des équipes

Si une Départementale est incomplète, elle est complétée par le Responsable des IC, en tenant compte des résultats de la saison précédente. La prise de décision sera entreprise lors d'une réunion interclubs ou après concertation entre les différents acteurs de la situation (Capitaines, présidents de club, membre de la Commission...). Elle sera soumise à un vote si nécessaire.

Une équipe avec un potentiel force n'étant pas en adéquation avec les autres équipes de sa future division pourra faire l'objet d'une étude par le gestionnaire. **Une éventuelle promotion dans la division supérieure sera possible après étude du cas.** Cette décision ayant pour but de lisser les niveaux dans les divisions et d'éviter les inégalités de niveau. **Le club doit en faire la demande par écrit, avant la fin des inscriptions des équipes afin que le cas soit étudié.**

1.5. Logistique des rencontres

1.5.1 Volants

Les volants sont fournis en partage par les deux équipes s'affrontant. Les volants doivent être testés conformément à l'article 3 des règles officielles du badminton, avant le début du match.

ATTENTION : Pour l'ensemble des divisions le volant utilisé doit être en PLUMES.

1.5.2 Tenue vestimentaire des joueurs

Tout joueur doit porter une tenue de badminton, conformément aux règles définies dans le Règlement Général des Compétitions.

Lors de chacune des rencontres du Championnat dans la **division 1**, il est **nécessaire** que les joueurs qui composent les équipes portent un maillot du club qu'ils représentent. Le nom et/ou le sigle du club et/ou le nom de la ville est recommandé d'apparaître dans le dos de tous les maillots des joueurs. Toutes les équipes doivent, chacune en ce qui la concerne, s'efforcer de produire un spectacle digne du badminton.

Pour la division 2 il est fortement conseillé que les joueurs qui composent les équipes portent un maillot du club qu'ils représentent. Idem pour les autres divisions.

1.6. Sanctions et réclamations

1.6.1 Sanctions et recours

Le responsable interclubs après contrôle et réflexion sur les sanctions à mettre en place en fera part au capitaine concerné par mail. Il exposera alors les raisons de la sanction un échange pourra avoir lieu. La mise en place d'une sanction lors de la saisie des scores, n'est en aucun cas définitive. Une sanction est dite définitive lorsque le contrôle par le gestionnaire a été réalisé. Il sera donc impossible (sauf erreur du gestionnaire ou de Badnet) de faire supprimer une sanction mise en place et dûment justifiée. La sanction sera celle indiquée dans le présent règlement et ne pourra être différente.

En cas de désaccord avec une décision de la CDI, un club pourra par l'intermédiaire de son président ou du référent interclubs, en faire part au Comité Interclub Badminton 54 (interclubs54@gmail.com) qui prendra une décision sur la sanction.

Dans le cadre d'aléas durant le Championnat ou cas particuliers n'ayant pas été stipulés dans le règlement, le Comité des IC statuera. En fonction de la particularité des faits, il mettra en place une réunion avec la CDI s'il juge que cela est nécessaire. Et sera en mesure de modifier le présent règlement afin de permettre un bon déroulement du championnat.

1.6.2 Réclamations

En parallèle d'un mail envoyé au Responsable des IC, les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité (sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement) être notées sur la feuille de rencontre, et envoyée au responsable IC par mail. La réclamation sera étudiée et une décision sera prise et un compte rendu envoyé aux différents acteurs de la situation.

Toute « réclamation officielle » est à réaliser uniquement par mail (interclubs54@gmail.com) au Responsable des Interclubs Départementaux. En fonction de la complexité du problème soulevé, il pourra s'appuyer sur la Commission Départementale Interclubs (CDI).

2.1 Accueil d'une journée

L'équipe hôte est **Responsable** de l'organisation sportive. **Le Capitaine qui reçoit pilote** (aménagement du gymnase, tenue de la feuille de rencontre, envoi et saisie des résultats). **Il doit prendre contact avec l'équipe adverse au plus tard une semaine avant la date prévue de la rencontre sur le calendrier officiel.**

Si la communication est difficile, il est possible de contacter les dirigeants des IC qui essaieront de trouver une solution via les présidents de clubs. Si le problème persiste le responsable des IC pourront mettre en place des sanctions après justification avec demande écrite par mail.

_ Sanction si difficulté de communication : -1 sur la rencontre

2.2 Modalités le jour J

Le jour de la compétition, chaque capitaine devra avoir en sa possession la feuille de rencontre imprimée (le jour de la rencontre) depuis son compte capitaine Badnet. Aucune modification ne doit être apportée après commencement du premier match.

La rencontre est considérée comme débutée des lors que le premier match a commencé, tout changement et/ou modification sur la feuille de rencontre est donc interdit après le début de cette dernière. Chaque match est considéré comme lancé lorsque les deux joueurs adversaires s'échauffent, toute blessure intervenant à ce moment est considérée comme abandon sur le match débuté. Si le joueur devait réaliser plusieurs matchs, le second sera alors perdu par forfait étant donné que le joueur ne peut jouer le second match.

- Tout joueur inscrit sur la feuille de match doit être présent maximum à la fin du premier match de la rencontre, sauf Conditions météo limitant les déplacements Accident de la circulation uniquement.

- Lors d'une rencontre, si un événement exceptionnel (Extinction des lampes, terrains impraticable, fermeture du gymnase...) vient perturber un ou plusieurs matchs, et que ces derniers ne peuvent être joués ils devront être considérés comme « abandon » pour les deux équipes sur le ou les matchs.

_ Sanction si erreur sur la feuille de rencontre : matchs en cause perdu par WO (si sh2 devait être le SH1 : -1 de pénalité sur la rencontre)

_ Sanction retard joueur : WO sur le match qui devait être réalisé par le joueur

_ Événement exceptionnel ne permettant pas de jouer le match : Ab sur le match qui devait être réalisé pour les deux équipes

2.3 Modifications horaires ou de lieu

Dans l'ensemble des divisions sauf cas exceptionnel et validé par le responsable d'IC, aucune rencontre ne pourra pas être reportée. Le calendrier est établi assez tôt pour pouvoir s'organiser. En dernier lieu et pour circonstances exceptionnelles, le Responsable des IC se réserve le droit de déroger à ce règlement. Les seuls motifs de report acceptés concernent :

-Les intempéries

-Epidémies : si plus de 3 joueurs ayant joués pour cette équipe la journée précédente sont malades, une possibilité de report de la rencontre sera possible. Les certificats médicaux devront être transmis au gestionnaire dans les 8 jours suivant la date prévue de la rencontre. La date de la nouvelle rencontre sera fixée par le gestionnaire. Dans tous les cas Une journée reportée devra toujours se jouer avant la journée qui suit (J04 avant J05).

-Accident de la circulation à la semaine précédent ou décalées sur la semaine prévue

- toutes rencontres peuvent être avancées

Merci d'anticiper les fermetures de votre gymnase durant les vacances (certains clubs concernés). Il est possible de réaliser par anticipation les rencontres si cela est nécessaire ou jouer la rencontre à l'extérieur.

_ Sanction lors de report non autorisée : Rencontre perdue par les 2 équipes (WO)

2.4 Composition des équipes

Pour l'ensemble des divisions sauf D1, le format du Championnat est de 8 matchs / rencontre
3SH • 1SD • 2DH • 1DD • 1 Mxt

**En 2025-2025=6 : la D1 respectera le règlement de la RCI avec 3 filles et 3 garçons.
Les matchs seront 2SH – 2SD – 2 Mixtes – 1 DD et 1DH.**

Lors d'une rencontre, un joueur ou une joueuse joue au maximum deux matchs. Ces deux matchs doivent se disputer dans des disciplines différentes.

La composition MINIMALE d'une équipe doit permettre d'assurer au minimum 6 matchs au cours de chaque rencontre. En deçà, le cas sera étudié par la CDI, et pourra voir la mise en place d'une sanction. L'équipe pourra perdre automatiquement la rencontre sur le score de 8/0 ce qui équivaut à un forfait.

Important : un joueur ne peut pas jouer la même journée dans plusieurs équipes et plusieurs divisions (Régionale et Nationale inclus). Il peut cependant jouer les mêmes journées que celles du championnat Vétérans.

**Dans le cas où un club engage deux équipes ou plus au sein d'une même division, tout joueur inscrit sur la feuille de match de la première rencontre officielle sera réputé appartenir à cette équipe pour l'ensemble de la saison. En conséquence, un joueur ne pourra en aucun cas, être aligné ou évoluer au sein de 2 équipes concernées au cours de la même saison.
Si cette règle n'est pas respectée, la sanction suivante sera appliquée : match perdu pour le joueur concerné.**

Idem pour les remplaçants, le remplaçant d'une équipe ne pourra pas remplacer dans la deuxième équipe de la même division.

2.5 Arbitrage

Les 2 capitaines d'équipes sont considérés comme les juges-arbitres de la rencontre. Ils doivent veiller à la composition des équipes en début de rencontre, au respect des Règles officielles du badminton et du règlement officiel des compétitions. Si un problème survient les capitaines doivent alors consulter ce règlement qui est accessible à tout moment sur la compétition « championnat interclubs séniors de Meurthe-et-Moselle » sur Badnet. Si le problème n'est pas référencé, ils peuvent en dernier recours contacter le Gestionnaire.

Pour les équipes de la division D1, il est obligatoire de disposer d'un arbitre accrédité au sein du club, afin de préparer la montée en R2. Un délai de trois ans est accordé pour permettre aux membres du club de suivre la formation d'arbitre.

2.6 Devoirs de participation des joueurs

2.6.1 Qualification des joueurs

Tout joueur participant à une journée d'Interclubs doit être en règle la veille de ladite journée, à savoir :

- Être autorisé à jouer en compétition ;
Être minimes, cadets, juniors, seniors ou vétérans (conformément au Règlement Général des Compétitions) ;
- Ne pas faire l'objet d'une suspension à la date de la journée ;
- Avoir obtenu (si nécessaire) un classement ou reclassement officialisé par la Commission nationale classement ou commission régionale classement ;
- Avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de mutation pour la saison en cours ;
- Ne pas avoir représenté sur une même journée deux équipes différentes dans une ou plusieurs divisions ;
- Ne pas être sous le coup d'un arrêt pour raisons médicales (par exemple suite à un retrait pendant une compétition précédente).
- Ne pas être sous le coup d'une carence de mutation

Sanction si un joueur remplit un ou plusieurs critères cités ci dessus : Match, réalisé par le joueur lors la rencontre, perdu par WO sauf si match perdu sanction -1

2.6.2 Joueurs Brûlés

Un joueur est considéré comme brûlé dans une équipe à partir du moment **où il a disputé 3 RENCONTRES** dans une autre équipe supérieure de son club, et ne peut par conséquent plus jouer dans une équipe inférieure.

Ex : Un joueur qui a participé à 3 rencontres avec l'équipe 2 ne pourra plus jouer dans les équipes inférieures. Un joueur qui a réalisé 3 rencontres avec l'équipe 2 et une avec l'équipe 1 est brûlé pour les équipes 3, 4, 5... Mais il peut encore jouer avec l'équipe 1 et 2.

Sanction cas échéant :

Si match perdu : -1 sur la rencontre et amende de 20 €

Si match gagné : -2 sur la rencontre et amende de 20 €

2.7 Joueurs mutés

Tout élément concernant un joueur sera pris en compte depuis **POONA** (mutation, assimilé...). Pour le **responsable des IC, les informations POONA seront l'unique référence prise en compte**

Le nombre de joueurs mutés est limité à 2, tous joueurs confondus

Sanction si surnombre de mutés : match réalisé par le 3eme muté : -1 sur la rencontre (Soit -2) sauf si match perdu sanction -1

2.8 Classements et Hiérarchie des joueurs et paires dans l'équipe (règlement pour les championnats D1 à hors D5 et D6)

2.8.1 Classements des joueurs

La mise à jour sera effectuée tous les week-end (samedi ou dimanche selon disponibilités du responsable). Il est nécessaire de ne pas faire la feuille de rencontre en avance pour les matchs se jouant dans les jours suivant la mise à jour des classements. Dans le cas où un événement empêcherait la réactualisation des classements dans le logiciel Badnet selon le calendrier défini, les classements à prendre en compte seront en tout état de cause les classements disponibles dans le logiciel Badnet à l'instant T.

Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur sont définis par la base « Classement » de Badnet et mis à jour tous les Week-ends. Le classement de référence est celui indiqué sur Badnet dans l'onglet des comptes capitaine.

NOTA : C'est cette règle qui sera retenue en cas de réclamation. Donc bien veiller au contrôle du classement des joueurs sur le compte de chaque capitaine sur Badnet.

2.8.2 Hiérarchie des joueurs et paires

La hiérarchie des joueurs est établie selon le classement fédéral (côte du CPPH).

La hiérarchie des paires en double est établie selon le classement fédéral (côte du CPPH) en additionnant les points de chaque joueur dans la discipline de double concernée et selon le même calendrier que le premier alinéa. Par conséquent, le capitaine n'a le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs ou paires que si la cote de ces joueurs ou paires ont **une cote rigoureusement égale**.

Sanction si un joueur ou une paire est hiérarchiquement supérieure : Si les matchs réalisés sont perdus le résultat – 2 points, si le match est gagné -1

2.9 Calcul de la force d'un joueur, d'une paire ou d'une équipe

Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'un joueur pour calculer la force d'une équipe (et non pour la hiérarchie des paires) :

| | | | |
|----|-----------|-----|----------|
| N1 | 12 points | D7 | 6 points |
| N2 | 11 points | D8 | 5 points |
| N3 | 10 points | D9 | 4 points |
| R4 | 9 points | P10 | 3 points |
| R5 | 8 points | P11 | 2 points |
| R6 | 7 points | P12 | 1 point |

La valeur de l'équipe d'un club se calcule selon ce barème en tenant compte du classement de **la somme de l'ensemble des joueurs ayant joués**. Le classement pris en compte sera celui de leur meilleure discipline, même s'ils ne disputent aucun match dans ladite discipline.

Exemple : pour un joueur D8/R6/D8, le calcul prendra en compte son meilleur classement soit R6 quelques soit le match qu'il réalise lors des rencontres.

Le poids de l'équipe devra être calculé à chaque rencontre par les capitaines sous peine de sanction. Le classement des joueurs à prendre en compte pour le calcul des forces sera celui sur Badnet et mis à jour le week-end avant la rencontre.

Sanction si une équipe est supérieure à celle au-dessus lors d'une même journée : -1 sur la rencontre de l'équipe la plus faible

Règlement particulier au championnat de départementale 5 et 6

Les départementales 5 et 6 s'adressant particulièrement à des joueurs débutants en compétition, il a été décidé que lors des rencontres, pour la composition des équipes, il ne sera pas tenu compte des classements des joueurs ni de la force des doubles. Libre au capitaine de placer ses joueurs et paires comme il l'entend sur la feuille de match tout en respectant le reste du règlement.

2.10 Forfaits

Le résultat sur une rencontre perdue par forfait sera de 0 / 8.

2.10.1 Forfaits sur une rencontre

Si une équipe ne se présente pas ou ne souhaite pas jouer, elle perd la rencontre par forfait. Cela signifie que l'équipe adverse a gagné la rencontre sur le score 8/0. Si une équipe est forfait sur 2 journées, cela est considéré comme un forfait général sur le restant des rencontres à jouer.

Si le forfait n'est pas justifiable, une sanction financière sera appliquée par le Comité Interclub Départemental : 100 euros.

_ Sanction lors d'un forfait non justifié sur une rencontre : rencontre perdue par WO (soit 8/0) et -1 sur la rencontre.

2.10.2 Forfaits sur un match

Est considéré comme match perdu par forfait :

- Un match non joué
- Un match joué par un joueur non qualifié pour jouer
- Un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par un joueur non qualifié (SH2 si le 1 n'est pas en règle)
- Un match indûment décalé à la suite d'une erreur de hiérarchie (SH2 si les SH1 et 2 ont été inversés)
- En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en Simple Homme se fera obligatoirement sur le SH3).
- Pour les cas de dépassement des quotas de joueurs extracommunautaires ou mutés, on considérera comme qualifié(s) le(s) premier(s) joueur à avoir joué.
- Dans le cas d'un joueur aligné dans les trois disciplines, c'est pour le double mixte qu'il sera considéré comme non qualifié.
- Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21/0 - 21/0, sous réserve de l'application du dernier alinéa de ce paragraphe.

Cas de forfait volontaire, l'équipe sera sanctionnée d'un second point de pénalité sur la rencontre :

- Pour chaque match non joué volontairement, Joueur non présent (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre ou constatée entre les matchs de la même rencontre).

_ Sanction lors d'un forfait involontaire sur un match : Match réalisé par le joueur lors de la rencontre perdue par WO.

_ Sanction lors d'un forfait volontaire sur un match : Match réalisé par le joueur lors de la rencontre, perdu par WO pénalité de -1 et pénalité supplémentaire de -1 sur la rencontre.

- Sanction 20 €

2.11 Inscription des joueurs et composition d'équipe

Le capitaine de l'équipe peut remplir sur badnet sa liste de joueurs ainsi que sa composition d'équipe. Il n'y a aucune obligation à se présenter lors de la rencontre avec une feuille remplie. Toute modification de composition d'équipe est possible jusqu'au lancement du 1er match.

2.12 Communication des résultats

Le Capitaine à domicile a la charge de communiquer les résultats (ou l'autre Capitaine en commun d'accord). Il doit pour cela impérativement saisir **Les résultats dans les 24 Heures maximum après la rencontre sous peine de sanctions**. La partie adverse doit confirmer les résultats sur Badnet dès réception du mail de Badnet.

Sanction retard rentré des scores : -1 sur la rencontre.

Sanction retard confirmation partie adverse : -1 sur la rencontre